

Mgr O. F. Mathieu, Doct.
Université Laval,
27 av. St. O.

IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

JOURNAL CATHOLIQUE PUBLIÉ À MONTRÉAL
66 RUE NOTRE-DAME EST
Boîte de Poste 2175
Paraît le Samedi

JOSEPH BEGIN

— Directeur — Propriétaire —

Téléphone : Bell Est 2281

La Croix

Le Samedi, 11 avril 1906. Vol. VI, No 2

JOURNAL CATHOLIQUE

66 RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL.

VIS-A-VIS DU PALAIS DE JUSTICE

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

ABONNEMENTS RÉGULIERS

(Payables d'avance)

CANADA

1 an, \$2; 6 mois, \$1

EN VILLE (Par la Poste)

1 an, \$2; 6 mois, \$1

ÉTATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

ABONNEMENTS de PROPAGANDE

Afin de faciliter la propagande de la Croix nous avons établi, en faveur de nouveaux abonnés seulement, des prix spéciaux que l'on pourra connaître en s'adressant à notre administration.

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse est une mission perpétuelle.

LEON XIII.

Revendiquons nos droits!

Revendiquons nos droits, si nous voulons être considérés et respectés sur cette terre américaine.

Les peuples qui ne savent pas s'élever, lorsque, tranche par tranche, on coupe leur domaine national et religieux, pour l'exproprier, sont inévitablement destinés à disparaître.

Or, nous Canadiens français, nous avons avec notre foi à défendre, une langue à garder.

C'est celle qu'ont parlée Bossuet et Fénelon, et qu'ont écrite Boileau et Racine; c'est celle que nos pères nous ont léguée et que nous devons transmettre intacte et pure à nos fils.

Allons-nous la laisser se corrompre? Laisserons-nous la langue anglaise effacer de nos annales politiques, de nos discours parlementaires, de nos documents publics, de notre monnaie, etc?

L'Angleterre, en prenant possession du Canada, a promis de respecter nos droits et nos coutumes.

Et dans la constitution de 1867, à l'article 133e, on lit :

"Les ACTES du gouvernement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans les DEUX LANGUES."

A-t-on respecté, aux Communes, cet engagement de l'Angleterre et cette clause de l'Acte de l'Amérique du Nord?

Hélas! on ne les a que trop souvent et effectivement regardés que comme des lettres mortes.

On a passé outre, à peu près comme s'ils n'existaient pas.

Il a fallu toute l'audace de Sir H. Lafontaine pour les faire reconnaître lors de l'union des deux Canadas.

L'ami de Baldwin était à ses débuts parlementaires. Instinctivement, il commença son premier discours en français. Un M. Dunn, l'ayant interrompu pour l'obliger à s'exprimer en Anglais, en vertu de l'Acte de l'Union, il eut la riposte suivante qui a mérité de passer à l'histoire :

"L'honorable membre qu'on nous a si souvent représenté comme ami de la population française, n'a-t-il oublié que j'appartiens à cette origine si horriblement maltraitée par l'acte d'union? Si c'était le cas, je le regretterais beaucoup. Il me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle, le premier discours que j'ai à prononcer dans cette chambre! Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer l'honorable membre, les autres honorables membres et le public au sentiment de justice duquel je ne crains pas d'appeler, que quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'acte d'union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même."

Quelle fierté de langage! Comme le francophobe Dunn dut rester déconcerté.

C'est ainsi qu'on revendique et qu'on affirme nos droits!

Depuis quelque temps, le jeune et vaillant député de Montmagny s'occupe très intelligemment de la cause de notre belle langue. Il a récem-

ment présenté en sa faveur, aux Communes, un "bill" qui, nous l'espérons, deviendra bientôt loi, malgré l'apathie dont il semble être l'objet de la part du ministre. Il a fait, sur cette question, aux Trois-Rivières et à Montréal, notamment, de concluantes conférences qui ont jeté une vive lumière sur nos droits méconnus.

Notre Association de la Jeunesse catholique, de son côté, seconde ce généreux mouvement.

La presse, même ministérielle, commence à s'y intéresser.

Il y a donc lieu d'espérer que la langue française aura bientôt reconquis la place qui lui convient au Canada.

JOSEPH BEGIN.

Pourquoi retarde-t-il?

La Législature provinciale fermera bientôt ses portes.

Et la requête des citoyens de Montréal demandant à M. Gouin des amendements à la loi des licences, qu'en fera-t-on? y a-t-on pensé sérieusement?

Le gouvernement aurait-il l'intention bien arrêtée de ne pas toucher à cette question? aurait-il peur des buvetiers qui l'ont déjà approché avec une contre-requête? se serait-il laissé intimider par les cinquante millions de dollars des brasseurs, des distillateurs et des marchands de liqueurs enivrantes?

Enfin, le peuple, le bon peuple, le vrai peuple, celui qui souffre de l'état de choses actuel, demande à qui de droit de remédier à ses misères, et l'on resterait sourd à sa voix suppliante, pour prêter une oreille complaisante aux mensonges éhontés, aux démarches intéressées des quelques centaines d'individus dont l'unique souci, en cette cause, est de continuer à amasser des millions!

Pourquoi le gouvernement retarderait-il à amender la loi des licences? pourquoi reculerait-il devant son devoir tout tracé?

Peser les intérêts en jeu!... Mais tout est pesé.

D'un côté, nous voyons le monceau d'or des buvetiers, et de l'autre les innombrables victimes de l'alcool.

Point n'est besoin d'être ministre de la Couronne pour constater l'importance, la nécessité, l'urgence qu'il y a d'intervenir immédiatement et d'empêcher législativement ce trafic immoral et immonde des misères de tout un peuple, au profit d'une poignée de cupides.

Toute conscience honnête se révolte à la vue de ce spectacle.

Aussi, espérons-nous que le gouvernement Gouin appuiera de son prestige le projet de loi du Dr Lemieux, et qu'il saura, en temps et lieu, faire tout son devoir.

Et la province lui en sera reconnaissante.

JOSEPH BEGIN.

UN BON MOT DE PIE IX

Un politique français disait un jour à Pie IX :

"Nous sommes en pleine bourrasque, Saint-Père, mais nous sommes dans la barque de Pierre, nous prions et attendons."

— Parfait, lui répondit le spirituel Pontife, mais n'oubliez pas aussi d'agrir, car Dieu a promis la victoire au pilote et à la barque, mais pas du tout aux passagers!"

Les journaux annoncent que Mgr O'Connor, archevêque de Toronto, aurait envoyé sa démission au Souverain Pontife et que Mgr McEvay, de London, lui succéderait. Mgr O'Connor se retirerait dans une des maisons de l'ordre de Saint-Basile dont il est membre.

Un rituel compromettant

L'ordre des Forestiers Indépendants

Voici la formule de "promesses", telle qu'elle se lit, en anglais, sous le titre OBLIGATION, dans le RITUEL de l'Ordre des Forestiers Indépendants, à la page 17. Cette formule est extraite textuellement du : "RITUAL OF THE INDEPENDANT ORDER OF FORESTERS FOR SUBORDINATE COURTS". "Entered according to Act of the Parliament of Canada, in the year one thousand nine hundred and five, by Oronhyatekha, Supreme Chief Ranger, at the Department of Agriculture."—Toronto, Ont. : The Hunter, Rose Co., limited, Printers, 1905".

"THE OBLIGATION" :

"I, (name in full) of my own free will and accord, do solemnly and sincerely promise that I will never reveal any word, sign, grip or token, or any unwritten or other private work of the Independent Order of Foresters, which shall now or may hereafter be communicated to me, to any one in the world unless it be to a member in good standing who is authorized by the Rules and Usages of the order to receive the same."

"I also promise to do all that lies in my power to alleviate the needs, protect the honor and advance the welfare of the members of this Order."

"I further promise to bear true allegiance to the Supreme Court and to be governed by its Constitution and Laws, Rules and Usages, now in force or which it may hereafter enact or establish."

"Lastly I promise that, should I ever cease to be a member of the Order, my obligation of secrecy shall remain binding and in full force."

"For the faithful observance of all these promises I hereby pledge my sacred honor."

Traduction :

"L'OBLIGATION" :

"Moi (nom complet), de mon libre gré et d'accord, je promets solennellement et sincèrement que je ne révélerai jamais aucun mot, aucun signe, aucune étreinte manuelle, aucun symbole ou aucun travail non écrit ou autre travail secret de l'Ordre Indépendant des Forestiers, qui me sera communiqué maintenant ou qui pourra me l'être ultérieurement — à personne au monde, à moins que ce ne soit à un membre bien reconnu de l'Ordre, autorisé en vertu des règles et usages de l'Ordre, à recevoir cette communication."

"Je promets aussi de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour soulager les besoins, protéger l'honneur et favoriser le bien-être des membres de cet Ordre."

"Je promets en outre de montrer une véritable obéissance envers la Cour Suprême et de me laisser gouverner par sa Constitution et ses Lois, ses Règles et ses Usages, actuellement en vigueur ou qui pourraient être ultérieurement mis en vigueur ou établis."

"Enfin, je promets que si je venais jamais à cesser d'être membre de l'Ordre, mon obligation de secret continuera à me lier et à rester en pleine vigueur."

"Pour l'observation fidèle de toutes ces promesses, j'engage ici mon honneur sacré (sic)."

Si l'on examine de près cette espèce de "serment-sans-Dieu", on est frappé de l'analogie qu'il présente avec le serment maçonnique en gé-

néral, en ce qui concerne le secret.

Ce sont presque identiquement les mêmes termes.

L'obligation de l'assistance mutuelle des FF... de la "courte échelle" maçonnique est analogue à celle des Forestiers, se disant "indépendants".

Quant à l'obéissance servile, aveugle, PERINDE AC CADAVER, envers les chefs, connus ou inconnus, quant à l'assujettissement aux "lois", présentes ou futures, quelles qu'elles soient, l'obligation est identique, de part et d'autre.

A part les formules d'exécration et de malédiction criminelle, qui font partie du serment maçonnique garantissant le secret absolu, non seulement de la part de l'...mais encore de la part de l'ex-F..., l'obligation du Forestier est en tous points semblable à celle du franc (?)—maçon qui ne saurait être FRANC ni dans le sens anglais : affranchi ; ni dans le sens français : loyal, ouvert, opposé à duplicité, fourberie, déloyauté...

Le serment du M... anglais des rites inférieurs (bleus), se prête encore sur la Bible, en vertu d'une hypocrisie opportuniste — jamais sur l'Évangile de Jésus-Christ.

Le serment du M... français se prête, depuis 1877, sur le "Livres de la Loi et sur le glaive, symbole de l'honneur". (Rituel du Gr... Or... de France).

Le serment de l'Ordre des Forestiers qualifiés d'indépendants, pour faire croire aux "profanes", qu'il n'a rien de commun avec la maçonnerie, se prête, comme on le voit, sur "l'honneur sacré", mais ce serment est en réalité maçonnique.

L'Ordre en question affiche un simple but d'assistance et de bienfaisance mutuelles. Mais alors, pourquoi force-t-on l'INITE à ne révéler jamais ni à son père, ni à sa mère, ni à son frère, ni à sa sœur, ni à sa femme, ni à ses enfants, ni à son médecin, ni à son confesseur, ni à la justice, ni aux magistrats, ni au roi, ni aux ministres "non initiés", les admirables et inoffensifs secrets de cette admirable et inoffensive bienfaisance!...

Et de plus, ces secrets deviendraient-ils criminels, l'obligé s'engage même une fois sorti de l'Ordre, et pour cause, à garder de Conrad le silence prudent!

Et voilà, dévoilés par ces exotes pleines de précautions incroyables, le véritable caractère de cet Ordre, — ompié très probablement sur celui des CARBONARI — "Charbonniers" d'Italie!...

J.-B. GARDAVOU.

À quel âge devient-on ivrogne?

Extrait du Journal de la Santé :

"C'est une erreur de croire que l'on devient ivrogne à tout âge, du moins, si l'on en croit le docteur Dona, de New-York, qui base son opinion sur l'étude de plusieurs milliers d'alcooliques. D'après lui, on peut dire que l'ivrognerie commence d'ordinaire avant vingt ans, et que, si un homme n'a pas fait d'excès de boisson avant l'âge de vingt-cinq ans, il n'en fera pas la suite. Passé l'âge de trente ans, le début de l'ivrognerie est très rare ; après quarante ans, il est l'exception. L'alcoolisme est donc précoce. Quelle est donc la cause de cette précocité? C'est sans doute affaire d'habitude et de milieu (commerce, grandes villes, mauvaises fréquentations) et aussi d'hérédité nerveuse, les pères et mères des alcooliques étant souvent eux-mêmes des malades."

LA BRUYÈRE.

Notes et Critiques

Leurs savants!

Dans l'Encyclopédie religieuse dirigée, comme on sait, par M. Lichtenberger, qui fut chargé de fonder la Faculté de théologie protestante, à la Sorbonne, on peut lire dans l'article "Adoration" : "La Vierge est l'objet d'une adoration spéciale, appelée l'Adoration perpétuelle."

L'"Adoration perpétuelle" de la sainte Vierge!

C'est trop. Nous connaissons l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Et nous savons que le catéchisme apprend que l'on n'adore que Dieu...

L'auteur de l'article en question est M. J. Monod, fils, petit-fils, frère, neveu de pasteurs, pasteur lui-même. Il fut professeur de dogmatique à Montauban, en France, au séminaire protestant. C'est un "savant".

Mais il ne s'est pas "spécialisé" dans l'étude du culte de la Vierge!

L'arbre et la feuille de papier

On jugera du développement qu'a pris en Allemagne l'industrie papetière en lisant le récit de l'expérience suivante. Il s'agissait de savoir en combien de temps certaine grande usine, pourvue de tous les outils modernes, peut transformer un arbre en papier imprimé. En présence d'un notaire qui rédigea le procès-verbal, on apporta trois arbres. Il était sept heures trente quand une première machine les prit et les scia en planches ; une autre les mit en poudre, une troisième en pâte ; à neuf heures trente-quatre, ils sortaient des cylindres à l'état de feuille de papier.

Cela rappelle un peu les machines célèbres qui, recevant un porc, rendent un saucisson ou transforment un lapin en tube à huit reflets.

La papeterie en question n'ayant point d'imprimerie, on apporta le papier aux presses les plus voisines, c'est-à-dire à deux kilomètres ; à dix heures précises, le journal était fait. Il n'avait donc fallu que deux heures trente minutes pour opérer le travail, et ce temps, dans de meilleures conditions, eût été abrégé.

La liberté de la presse a ses inconvénients. Avant peu les arbres ne donneront plus que des feuilles imprimées!

Les anarchistes aux Etats-Unis

Au conseil de cabinet, le 3 avril, à Washington, le procureur général des Etats-Unis, M. Bonaparte, a remis au président Roosevelt, un exposé de ses vues sur la question de savoir si le propriétaire et les rédacteurs du journal anarchiste, la Question sociale, de Paterson (New Jersey), pourraient être poursuivis au criminel parce qu'ils prêtent l'assassinat.

Cet exposé ne sera rendu public que quand le président Roosevelt l'aura suffisamment étudié. On dit que l'importance de ce document vient de ce qu'il traite d'une façon quelconque générale de la manière dont on doit entraver la propagande anarchiste aux Etats-Unis. Et au Canada, que fera-t-on pour empêcher cette propagande?

Les connaissances historiques de M. Madelin!

La Liberté, de Paris, publie les impressions que M. Louis Madelin, le conférencier de l'Alliance française, a rapportées du Canada. On n'a pas oublié que M. Madelin, l'auteur de la "Rome de Napoléon", de "Fouché", etc., a fait aux Etats-Unis et au Canada près de soixante-dix conférences, consacrées, pour la plupart, à l'histoire de l'époque napoléonienne.

Mais si l'on juge de la valeur de ces conférences par les choses qu'il dit du Canada, on n'en aura pas une idée bien favorable.

Lisez ce que nous rapporte le Montréal : "M. Madelin a eu sous les yeux des exemples touchants de l'amour que les Canadiens français ont conservé pour la France ; ceux-ci, notamment, qu'il a cités :

"A Montréal, devant dix-sept cents étudiants de l'Université Laval, université française et catholique fondée par Mgr de Montmorency-Laval, archevêque de cette ville, j'ai parlé des soldats de la Grande Armée.

Mgr de Montmorency-Laval, archevêque de Montréal!... Et ces dix-sept cents étudiants de notre Université, comment a-t-il pu les voir, puisqu'il n'y en a en tout qu'environ six cents?"

Les écoles catholiques de l'Ouest

Le député de Montmagny interpellera bientôt les Communes sur les points suivants :

1. Le gouvernement est-il informé que les chapitres 2 et 25 des Statuts de la province de Saskatchewan, en 1907, respectivement "An Act for Raising Money on the credit of general revenue fund of Saskatchewan" et "An Act to provide for the organization and maintenance of secondary educational institutions", contiennent des dispositions contraires à la clause éducationnelle de la loi d'autonomie de la Saskatchewan de 1905?

2. Le gouvernement sait-il que le délai pour le désaveu de ces lois expire le 22 avril prochain?

3. Le gouvernement va-t-il désapprouver ces lois?

La politique du président Roosevelt

Dans son article de fond du 30 mars, le Times, de Londres, commente le changement remarquable qui s'est produit dans l'attitude des partis politiques américains à l'égard du président Roosevelt et de sa politique. Ce journal dit que la récompense de ce dernier pour avoir soutenu son programme contre tous ses adversaires est la victoire personnelle la plus remarquable qu'un homme public ait jamais remportée :

"Le peuple américain ne connaît qu'une politique, ajoute le "Times", c'est celle de son président. La ligne de démarcation qui séparait les partis politiques a presque disparu et les programmes de trois candidats à la présidence sont pratiquement les mêmes."

"Il en résulte une situation curieuse et intéressante qui ravive la foi dans la valeur et l'habileté personnelles du Président, et qui prouve que, dans le pays le plus démocratique, un homme peut encore imposer sa personnalité dans la direction des affaires de l'Etat."

La liberté politique de l'Irlande

M. John Redmond, chef du parti nationaliste irlandais, a soumis à la Chambre des communes un ordre du jour qui demande pour le peuple irlandais l'autonomie complète en ce qui concerne "les affaires purement irlandaises".

M. Burrell, ministre pour l'Irlande, a répondu qu'il était certain qu'un jour ou l'autre les relations entre l'Angleterre et l'Irlande, subiront des modifications considérables ; mais il a demandé aux nationalistes irlandais de faire connaître leurs demandes, afin que le peuple anglais puisse se prononcer aux prochaines élections.

On a adopté un amendement qui porte que tout Parlement irlandais doit être soumis à l'autorité suprême du Parlement britannique, et l'ordre du jour de M. Redmond, modifié dans ce sens, est adopté à une majorité de 156 voix.

Protestations de milliers de femmes et d'enfants contre les cabarets.

Une dépêche de l'Illinois nous apprend que depuis quelques jours, des réunions auxqueltes assistent un grand nombre de femmes, voire même des enfants, ont lieu à Decatur où il est formellement question de fermer tous les cabarets.

Le 4 avril, environ 4,000 personnes ont défilé dans les rues, portant des écriteaux sur lesquels on lisait : "A bas les cabarets ! Votez contre eux, ou, votez pour notre bien-être !" Tandis que ces centaines de femmes pressées de heures dans les églises, prient Dieu de donner aux hommes sages de bon sens pour qu'ils votent en faveur de la suppression des cabarets.

"LE DRAPEAU DE LA CROIX"

"Il n'est qu'un drapeau qui puisse unir les Français, c'est celui de la Croix." — Pie X.

Mgr Henry, évêque de Grenoble, au cours d'une conférence qu'il a eu récemment avec S. S. Pie X, ayant demandé si l'épreuve que subit aujourd'hui la France sera encore longue, le Souverain Pontife répondit : "Je voudrais pouvoir vous répondre comme Notre-Seigneur : 'Generatio haec non proteribit'. Cette génération ne passera pas que vous n'ayez vu la fin de vos maux. Mais il ne m'appartient pas plus qu'à vous de lire dans l'avenir. L'épreuve sera-t-elle longue ou courte ? Je ne le puis dire. Ce que je crois, et fermement, c'est qu'elle se terminera par le triomphe de l'Eglise, et non pas seulement de l'Eglise tout court — ce qui ne comporte aucun doute, à cause des promesses que Notre-Seigneur lui a faites, — mais par le triomphe de l'Eglise de France à qui j'ai voué et à qui je garderai toujours une toute particulière affection.

"Par sa générosité, inépuisable, par les ressources intarissables de dévouement et de zèle qu'elle contient, elle reste digne de son passé, digne d'en continuer les traditions glorieuses : elle les continuera.

"Sans doute, il y a des défaillances, des tares. La vie chrétienne est délaissée dans bien des milieux et parmi ceux qui devraient donner l'exemple et qui, hélas ! ne sont souvent chrétiens que de nom.

"Dites, et ne cessez pas de redire, qu'il faut, avant tout, revenir à la vie chrétienne. Là est le salut. Il n'est que là.

"Beaucoup attendent des événements qui amèneraient des changements dans la politique des partis au pouvoir. Vaines espérances ! De quoi servirait de changer de régime, si les mœurs aussi n'étaient changées ? Ce serait bâtir sur le sable, on ne fonderait rien de durable.

"Que vos fidèles soient des chrétiens, dans le vrai sens du mot. Que vos prêtres ajoutent à la prédication de la parole celle de leurs exemples, et la crise dont vous souffrez alors prendra vite fin.

"Et puis, recommandez aux catholiques, qui dépendent de vous, de rester unis. Qu'on fasse donc trêve aux divisions qui ont jusqu'ici la force des ennemis de la religion et auxquels ils sont redevables de la plupart de leurs victoires.

"Toutes les préférences politiques sont permises et légitimes, assurément, du moment qu'elles ne blessent point l'ordre ; mais, quelles qu'elles soient, elles doivent toutes abdiquer devant l'obligation qui s'impose à tout chrétien de quelque parti qu'il se réclame, de défendre sa foi menacée... Il faudrait que sur tous les terrains où les attaques se produisent, les chrétiens comprennent ceci : c'est qu'il n'est qu'un drapeau qui les puisse unir, et à l'ombre duquel, inclinant tous leurs autres emblèmes, ils se doivent grouper aux heures de péril : LE DRAPEAU DE LA CROIX."

Un principe sur lequel on devrait s'accorder, c'est que l'Etat doit être non seulement le protecteur mais l'éducateur de la liberté. Il doit le plus possible stimuler les libres initiatives et habituer les citoyens à faire pour leur prospérité particulière et pour la prospérité publique ce dont ils sont capables. Les sociétés prospères et surtout celles dont la prospérité est la plus durable sont celles où il y a le plus d'initiative, de responsabilité personnelle et d'effort individuel.

R. P. CASTELEIN, S. J.
(Cours de droit naturel, p. 700.)

Qu'est-ce qu'une famille sinon le plus admirable des gouvernements ? Nul de nous n'échappe à cette sainte tutelle, nul de nous ne peut se dire qu'il s'est formé tout seul, et nos vertus, si nous en avons, ne sont qu'un écho prolongé de l'âme de nos pères. Nous redisons leur vie dans la nôtre, et, en y ajoutant nos propres mérites, nous ne faisons qu'élever leur gloire et couronner leur œuvre.

R. P. LACORDAIRE.
(Conférences, 1851.)

Le carême à travers les âges

En publiant cet article sur le Carême, nous n'avons pas l'intention d'en parler au point de vue de l'importance, de l'obligation ou de la nécessité de la mortification ou du jeûne, nous voulons plutôt, donner à nos lecteurs, l'historique du Carême et montrer comment, depuis de longs siècles, la sainte quarantaine a toujours été en usage dans l'Eglise.

Le plus ancien document connu touchant le jeûne préparatoire à la fête de Pâques provient de la Gaule et date de la fin du IIe siècle.

Le jeûne, préparatoire à la fête de Pâques, était déjà admis alors ; sa durée seule n'était pas bien déterminée. Il ressort des écrits de Tertullien qu'au commencement du IIIe siècle, Rome observait des demi-jeûnes, les jours de station, soit le mercredi et le vendredi en général, les "ferents" continuaient le jeûne du vendredi jusqu'au samedi. A plus forte raison jeûnait-on sans interruption le vendredi et le samedi saints. Il serait difficile de dire cependant si cette pratique était "imposée" à tous les fidèles de Rome.

Peu à peu, ce temps de jeûne s'allongea et comprit les six jours de la semaine sainte, ce n'était donc pas encore le jeûne quadagésimal, c'est-à-dire de quarante jours : c'était simplement le jeûne paschal.

On ne connaît pas de document qui parle du Carême, avant le IVe siècle. Le chiffre de "quarante" fut évidemment inspiré par le souvenir de la quarantaine du Sauveur dans le désert. Dans certains endroits on ne comprit pas dans la quarantaine le jeûne paschal déjà existant, on les ajouta l'un à l'autre.

Quoi qu'il en soit de sa durée au IVe siècle, il est certain que le jeûne quadagésimal s'étendait au Ve siècle à six semaines. Les dimanches de Carême étaient affranchis de la loi du jeûne. On ne l'observait pas partout avec la même rigueur.

Il ne comportait primitivement qu'un seul repas par jour, sans autre adoucissement. La chair des animaux était absolument interdite ; même dans certaines Eglises, telle que celle d'Antioche, l'usage du poisson, les oeufs et le laitage paraissent également avoir été prohibés. Bref, sauf exception, le pain, les légumes, le sel, tel paraît avoir été le régime alimentaire des fidèles pendant le Carême primitif.

Pendant la semaine sainte surtout, le jeûne était d'une grande rigueur, on ne mangeait que vers le soir et on se contentait de pain, de sel et d'eau.

Etant donné que le jeûne du Carême s'étendait à six semaines, non compris les dimanches, que, par conséquent il ne comprenait que trente six jours, il y avait une sorte d'illogisme à le nommer "quarantaine". Les docteurs de l'Eglise n'étaient pas sans en faire la remarque. Pour se conformer à la logique du langage et pour imiter plus entièrement la quarantaine du Sauveur dans le désert, on finit par ajouter quatre jours aux six semaines et le Carême commença au jour que nous appelons le mercredi des Cendres ; cette réforme dut se faire au VIIe siècle.

En prolongeant le Carême on n'en aggrava pas la rigueur ; au contraire, il semble que certains adoucissements furent introduits. Si on maintient l'obligation de tenir le jeûne jusqu'au soir, on accorde la permission d'user certains aliments jusque-là défendus. Le vin, par exemple, n'est plus absolument interdit. A partir du VIIe et du VIIIe siècle, les oeufs, le lait, le fromage, le poisson, figurent au repas du Carême, sans qu'on y trouve à redire.

La véritable période des adoucissements ne commença cependant réellement qu'au IXe siècle. Le premier concernait l'heure du repas qui fut avancée considérablement. Tandis que jusqu'alors, comme nous l'avons dit, on ne prenait le repas unique que dans la soirée, peu à peu on s'habitua à le prendre à none, c'est-à-dire à trois heures de l'après-midi, et il est certain qu'au XIIe siècle cet usage était générale dans toute l'Eglise. On ne s'arrêta pas là : dès le XIVe siècle le repas se prit à midi.

Cette première concession aux exigences de l'estomac en entraîna une autre. Il était bien difficile de prolonger le jeûne d'un midi à l'autre sans aucun adoucissement. On commença par accorder la permission de prendre, vers le soir, un peu de liquide pour étancher la soif provoquée par la fatigue. Au XIIIe siècle l'usage de boire entre les repas était général et S. Thomas déclare que l'Eglise l'autorise. La boisson n'est pas proprement une nourriture, bien qu'elle nourrisse quelque peu.

Mais à cette époque également, ceux qui vers le soir prenaient un peu de liquide y ajoutèrent des friandises, des fruits confits et saint Thomas en justifie l'usage en disant qu'ils nourrissent

peu, mais il en condamne l'abus. Au XIVe siècle ce semblant de repas était reçu partout. A la fin du moyen-âge l'alimentation du soir des jours de jeûne comportait toute sorte de fruits, d'herbes et de racines, assaisonnés à l'huile, au miel ou au sucre, quelques bouchées de pain et un peu de vin. Nous voyons ainsi naître ce qu'on est convenu d'appeler la "collation".

On permit également de prendre pendant les repas, et même en dehors, du vin et des boissons fermentées, prohibées pendant les premiers siècles.

L'usage de prendre du poisson au repas principal s'était également généralisé ; il en fut bientôt de même pour les oeufs et le laitage.

L'usage de la viande demeura absolument interdit durant tout le moyen-âge, sauf le cas de nécessité absolue ou de maladie grave.

Cette interdiction s'étendait à tous les jours du Carême, même aux dimanches.

Le jeûne s'impose toujours en principe, à toute personne baptisée qui est en état de l'observer. A l'origine, ni les ouvriers, ni les vieillards, ni les enfants ne paraissent en avoir été exemptés.

On crut cependant à la longue qu'on ne pouvait astreindre les jeunes gens au jeûne avant qu'ils eussent achevé leur croissance. Saint Thomas fut de cet avis et il fixa à 21 ans l'âge de l'obligation du jeûne.

La question des ouvriers commença au moyen-âge à préoccuper les théologiens. La doctrine communément reçue était que les ouvriers étaient dispensés du jeûne, si leur travail était nécessaire et incompatible avec le jeûne ; ils ne devaient renoncer à leur travail que s'il pouvait être commodément différé ou retardé.

A partir de l'an 1500, la loi du jeûne reçut des adoucissements considérables. Et ce qui caractérise cette époque ce sont les dispenses que nous avons déjà vues employées vers la fin du moyen-âge, mais qui deviennent beaucoup plus nombreuses. Ces dispenses s'appliquent à tout : à la nature des mets qui composent le repas principal, aussi bien qu'à la règle de l'unité absolue du repas.

Bien qu'en principe l'unité du repas soit maintenue, en réalité la collation a fini par devenir un petit repas du soir. Outre ces deux repas, l'usage a également prévalu de prendre, le matin, une légère réfection dont la matière est principalement liquide.

Aux environs de l'an 1500, l'heure de midi est demeurée l'heure régulière du repas du Carême, on permit même d'avancer le repas entre onze heures et midi.

Une question subsidiaire se posa alors tout naturellement. Comme le repas principal à cette époque était suivi d'une légère collation, on s'est demandé s'il était permis d'intervenir l'ordre de ces deux réfections et de prendre la collation le matin et le repas principal le soir. Les théologiens permirent la chose et le Saint-Siège confirma leur manière de voir.

La question de la composition du repas peut s'appliquer tant au repas principal qu'à la collation du soir et au petit déjeuner du matin. Au XVIIe siècle certains évêques, en assez grand nombre, permirent l'usage du lait et du beurre en Carême, sauf le mercredi des cendres et les quatre derniers jours de la semaine sainte.

L'usage des oeufs et de la viande demeura plus longtemps incompatible avec le jeûne. Cependant on finit par accorder la permission de faire gras pendant le Carême, sans lever pour cela, l'obligation du jeûne proprement dit. La seule chose qui reste interdite à ceux qui jouissent de cette permission, c'est de manger de la viande avec du poisson au même repas.

La collation prit davantage encore dans les derniers siècles, le caractère d'un petit repas. Au XVIIe siècle il est admis communément que la collation peut comprendre huit onces de nourriture dans laquelle entrent le laitage, les petits poissons, ou même par équivalence deux ou trois onces d'un gros poisson. Les théologiens suivent encore cette doctrine.

Quant au petit déjeuner du matin, il devint un usage général, que le Saint-Siège en 1842, ratifia en indiquant la quantité d'alimentation qu'il n'était pas permis de dépasser. On peut prendre un petit morceau de pain même beurré, du chocolat plus ou moins épais et du sucre à condition que le tout ne dépasse pas deux onces. Si au lieu de chocolat, on boit du café, le morceau de pain peut s'élever à deux onces. Sous ces réserves et dans cette mesure la loi du jeûne est respectée.

Nous sommes loin du jeûne primitif. Celui-ci ne comportait qu'un seul repas, sans viande, sans oeufs, sans laitage, sans vin et rien dans la journée, pas même un verre d'eau, ne venait adoucir la rigueur. Aujourd'hui le jeûne est compatible avec l'usage de la viande au repas principal, avec une collation dans laquelle

entrent le beurre et le laitage, enfin avec un petit déjeuner.

Certains esprits mal disposés pourraient à leur sens trouver dans ces modifications introduites dans le jeûne du Carême à travers les âges, une preuve que l'Eglise varie mais qu'on sache bien que les lois du jeûne concernent la discipline et non la doctrine de l'Eglise. La doctrine n'a jamais varié et ne variera jamais, autre chose est ce qui regarde la discipline, c'est-à-dire les lois de l'Eglise ; elle peut les modifier d'après les circonstances de lieux et de temps et c'est une preuve de la bonté de cette Mère qui sait tenir compte des besoins et des situations de ses enfants.

UN MARIAGE MAÇONNIQUE

L'Eglise de Satan, singe de Dieu, vient d'inventer une parodie du sacrement de mariage. Voici, à titre de document, le programme textuel d'une de ces singeries, tenue à Paris :

G... O... D... F...

L... CHAPITRALE "LES VRAIS AMIS"

Le dimanche 22 mars, à 2 heures précises Dans le Grand Temple du G... O... de F... 16, rue Cadet.

Reconnaissance conjugale des époux L... E. Gratia.

Sous la présidence du T... III... F... docteur A. Blatin, Grand Commandeur du G... Coll... des Rites, Membre et ancien président du Conseil de l'Ordre, Vén... Maître de la L...

Entrée des Maçons dans le Temple, Marche Maçonnique (Orgue tenu par le F... Jamain, chef d'orchestre).

Entrée des Autorités Maçonniques, Marche solennelle (Orgue).

Entrée des Epoux, Marche Nuptiale (Orgue) ; Chant de Bienvenue par le F... Gilly, de l'Opéra.

Enseignement Maç... sur l'Union Conjugale.—Morceau d'Orgue.

Célébration symbolique de l'Union Conjugale.—Marche d'Orgue.

La Chaîne d'Union, Choeur sans paroles, par un groupe de Frères-Maçons.

Proclamation Maçonnique de l'Union Conjugale.—Marche Maçonnique (Orgue).—Les Pormesses de l'Épouse, chanté par notre S... Mme Gilly.

Paroles du Vénérable Maître, Appel à la solidarité, duo par notre S... Mme Gilly et notre F... M. Gilly, de l'Opéra.

Après la Cérémonie, Récréation Artistique à laquelle prendront part un certain nombre d'Artistes ... Maçons des plus connus.

Il serait curieux de savoir ce que peut bien être cet enseignement maç... sur l'union conjugale ; et ces paroles du Vénérable Maître, et cet appel à la solidarité?... En effet, quelle parodie !

Autour du monde

LA REPRESSION DES ATTENTATS ANARCHISTES EN ESPAGNE

Le Sénat espagnol a commencé la discussion du projet de loi sur la répression des attentats au moyen d'explosifs. Ce projet modifie divers articles de la loi du 10 juillet 1894, notamment l'article 7 auquel il ajoute un paragraphe punissant d'emprisonnement la publicité donnée aux nouvelles non officielles relatives aux délits indiqués dans la loi, ainsi qu'aux nouvelles concernant les personnes inculpées dans un procès sur ces délits.

Le projet substitue à l'article 15 actuel un texte d'après lequel un comité composé des gouverneurs civil et militaire, du président et du procureur de la cour territoriale et du maire, pourra supprimer les journaux faisant de la propagande terroriste et, si besoin est, expulser du royaume toute personne faisant de la propagande terroriste.

UN NOUVEAU BILL SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ANGLETERRE

Le pseudo-évêque anglican de Saint-Asaph vient de présenter à la Chambre des lords un nouveau projet de loi sur l'instruction publique qui satisfait probablement les sectes protestantes, mais qui ne donnera pas justice aux catholiques.

En voici à peu près la teneur : Aucune école ne sera entretenue à l'aide de fonds publics à titre d'école publique, si elle n'est placée sous le contrôle et la direction de l'autorité locale en matière d'éducation et déclarée école officielle. Le bill autorise les administrateurs et les fédé-commissaires des écoles confessionnelles à transférer leurs établissements aux autorités locales.

Aucune enquête ne devra être faite touchant les croyances religieuses des instituteurs et institutrices qui, pourvu qu'ils soient munis des brevets nécessaires et possèdent la capacité requise, seront admis, sans distinction de culte, à enseigner dans toutes les écoles. Nul maître, nulle maîtresse, ne sera obligé de donner l'enseignement religieux à ses élèves ; mais ils pourront offrir volontairement leurs services pour leur donner une instruction religieuse soit générale, soit particulière.

Dans toutes les écoles officielles — il n'y en aura plus d'autres désormais — il sera donné aux élèves pendant les heures de classe un enseignement religieux qui ne sera pas celui d'une église quelconque en particulier mais qui contiendra les vérités admises par toutes les communions chrétiennes. C'est ce qu'on appelle communément "l'enseignement Cowper-Temple", — parce qu'il fut jadis introduit dans les écoles par M. Cowper, lorsqu'il était ministre de l'instruction publique. Cet enseignement sera donné aux frais des autorités de l'école.

En outre de cet enseignement général, le bill stipule que dans toutes les anciennes écoles confessionnelles qui auront été transférées aux autorités municipales, une instruction religieuse confessionnelle sera donnée aux élèves, sur la demande des parents, trois fois par semaine en dehors des heures de classe. Cet enseignement religieux particulier ne sera pas à la charge des autorités locales et ne sera pas payé par les fonds publics.

"L'article de Conscience", en vertu duquel tout enfant, dont les parents en font la demande, est exempté d'assister à l'instruction religieuse, demeure strictement en force.

Mais ce projet de loi, nous le répétons, ne contient aucune clause favorable aux écoles catholiques. On n'y fait aucune allusion. Peut-on raisonnablement supposer que cet évêque anglican s'inquiète de nos écoles quand il vote à une mort, peut-être lente, mais certaine, les écoles de son église officielle ? Il est bien possible que le cabinet libéral retire son bill et soit fort heureux de le faire, vu l'opposition dont il est l'objet et le remplace par celui de l'évêque anglican. La sortie de l'im-passe ne serait pas glorieuse. Nous croyons qu'une fraction des non-conformistes et une fraction de l'Eglise officielle, y trouveraient un trait d'union. Tout est possible chez certains politiciens anglais, l'Angleterre étant essentiellement le pays des compromis.

GUILLAUME II REFUSE L'AMBASSADEUR QUE LUI ENVOIENT LES ETATS-UNIS

L'Allemagne a refusé d'agréer M. Daviel Joine Hill comme ambassadeur des Etats-Unis à Berlin. Guillaume II aurait lui-même opposé un "veto" formel. Les causes présumées sont les suivantes : M. Hill, ministre adjoint aux affaires étrangères, lors de la visite du prince Henri de Prusse aux Etats-Unis, n'aurait pas en vis-à-vis de celui-ci une attitude satisfaisante. D'autres disent que c'est la position prise par M. Hill et les autres plénipotentiaires américains à la conférence de la paix qui a déplu à Guillaume II.

M. Hill est en ce moment ministre à la Haye. La nouvelle de son refus par l'Empereur a causé un certain étonnement à Washington ; les ministres ont tenu immédiatement une réunion, mais rien n'a transpiré de leur décision.

LES ELECTIONS DE VIENNE. VICTOIRE DES CATHOLIQUES

Les élections municipales de Vienne ont eu depuis une vingtaine d'années un intérêt tout spécial parce que c'est à Vienne, et d'abord sur le terrain municipal, que s'engagèrent les premiers combats de l'antisémitisme. Depuis le mois de juin dernier, le parti antisémite a cessé d'exister comme tel : il s'est confondu avec le centre catholique, et c'est en première ligne comme parti catholique qu'il a développé son action.

Il s'agissait donc de savoir si le corps électoral approuverait cette transformation du parti.

Quarante huit conseillers étaient soumis à l'épreuve du renouvellement ; c'étaient ceux que nomme la troisième curie, composée des plus petits censitaires, autrement dit du petit commerce, des artisans, des employés des catégories inférieures, en un mot de la petite bourgeoisie. Cette curie compte environ 72,000 électeurs et, jusqu'ici, tous ses élus, sans exception, étaient du parti de M. Lueger, autrefois parti antisémite, aujourd'hui du parti catholique. L'épreuve de la réélection était donc fort dangereuse pour ce parti, car il ne pouvait rien gagner, et risquait de perdre ce et là quelque siège pour des raisons accidentelles de personnes et de quartier.

Or, le résultat a été aussi favorable qu'il pouvait l'être au parti Lueger à l'égard du nombre de ses élus qui reviennent tous, sans un seul échec, mais il a

dépensé toutes les espérances des catholiques à l'égard du nombre des suffrages, car la proportion des voix est de 64 à 88 pour cent des suffrages exprimés.

Le nouveau parti catholique devient définitivement l'élément principal de la politique intérieure de l'Autriche.

LES ETABLISSEMENTS CONGRÉGANISTES FRANÇAIS FERMÉS EN 1907.

Le Journal officiel a publié récemment la liste par arrondissement des établissements congréganistes dont la fermeture a été ordonnée au 31 juillet et au 1er décembre 1907. Nous présentons dans cette liste celle des Congrégations les plus gravement atteintes avec le total de leurs établissements fermés. Filles de la Charité de Saint-Vincent de

Paul	92
Frères des Ecoles chrétiennes	88
Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre	22
Filles de la Croix de St-André-de-la-Puy	11
Sœurs de la Miséricorde de Saint-Sauveur-le-Vicomte	11
Sœurs de la Charité de N.-D. d'Évron	11
Sœurs de Saint-Joseph du Puy	10
Sœurs de la Présentation de Tours	9
Sœurs de Saint-Joseph de Cluny	9

Il a été procédé en France à 539 fermetures, dont 320 totales et 219 partielles. Si on ajoute à ces chiffres ceux de l'Algérie, ces totaux deviennent respectivement les suivants : 556, 355 et 221.

IMPORTANTES REFORMES DANS LES SEMINAIRES D'ITALIE

La Congrégation des évêques et réguliers vient d'envoyer à tous les évêques d'Italie le nouveau règlement, pour l'organisation des séminaires.

Le nouveau règlement établit, au sujet de l'ordination des clercs, des règles plus sévères.

Désormais plus d'"abbatini" de 12 à 13 ans.

Il est attendu aux évêques d'autoriser les séminaristes à faire en privé leurs études, si ne peuvent non plus leur permettre de suivre les cours autre part que dans les propres séminaires diocésains.

Dans la seconde partie, le règlement s'occupe spécialement de l'admission des jeunes gens au séminaire.

Dans la troisième partie du règlement, on s'occupe spécialement de la discipline, des études, de la piété, d'outils qu'il y a même des chapitres spéciaux sur l'hygiène, la propreté et l'assistance sanitaire. On y a même adjoint des horaires pour les jours ordinaires de classe, les fêtes, les congés, les vacances : "Bref, un règlement très moderne, qui constituera une vraie révolution dans les séminaires italiens", dit le journal l'Italie, peu "clérical" pourtant.

Nouvelles de Rome

Condamnations de l'Index

Par décret du 17 mars, la Congrégation de l'Index condamne le livre de Paul Bureau sur : *La crise morale des temps nouveaux* ; quatre ouvrages de M. Saint-Yves à savoir : *La réforme intellectuelle, Le clergé et la liberté de l'enseignement* (Paris, 1904), *Les Saints, successeurs de Dieu*, *Le miracle et la critique historique scientifique*. Puis il condamne de M. François-Regis Planchet, *L'Absolutisme épiscopal en la "Republica mexicana"*, et enfin le *Programme moderniste*.

Newman et les modernistes

L'Observatore Romano publie une lettre adressée par le Pape, le 6 mars dernier, à l'évêque de Lizerick, en Irlande, pour le remercier d'un récent travail de l'évêque sur le cardinal Newman. Le Pape félicite le prélat de ce qu'il a bien démontré que le cardinal Newman n'a rien à voir avec les erreurs condamnées par l'Encyclique *Pascendi*, et c'est à bon droit que Léon XIII, appréciateur si sagace des hommes et des choses, l'avait créé cardinal et eut toujours pour lui une si profonde affection. Sans doute, au milieu d'une si grande masse de travaux, il peut se rencontrer chez le cardinal Newman quelque expression un peu étrangère à la façon de parler ordinaire des théologiens, mais rien qui puisse jeter le moindre soupçon sur l'orthodoxie de sa foi.

J'aime la science, parce qu'elle me donne le droit d'être écouté quand je parle de Dieu et de la religion.

LEIBNIZ.

Toutes les religions sont bonnes!

Vous m'avez dit, cher Monsieur (le protestant) : "Toutes les religions sont bonnes". Et, ce disant, vous avez commis une faute de grammaire. Il ne faut pas, voyez-vous, confondre les deux verbes auxiliaires ETRE et AVOIR. Voici, par exemple, un brigand fameux par ses exploits : vols, incendies et meurtres; dans cette âme vicieuse il y a pourtant un coin délicat; on voit parfois éclore une fleur sur le fumier; lui, il a conservé le respect et l'amour de sa vieille mère. Me direz-vous : "Ce brigand EST bon"? Non, vous prendrez l'autre auxiliaire et vous direz : "Ce brigand A du bon." Changez d'auxiliaire, et je serai d'accord avec vous sur votre première affirmation. Voulez-vous dire : "Toutes les religions ONT du bon"? Je dirai : Oui. Dans toutes, en effet, on trouve la croyance en un être supérieur à l'homme, la prière, le sentiment de la responsabilité, toutes choses bonnes. Et j'aime cent fois mieux le sauvage prosterné devant une idole que le civilisé qui ne prie pas du tout : le premier se trompe beaucoup, et le second tout à fait. Mais, de ce que toutes les religions ONT du bon, n'en concluez pas que toutes SONT bonnes. Sans quoi je serai obligé de vous renvoyer à mon histoire de brigand.

Réfléchissez un peu, cher Monsieur, à ce que vous voulez dire quand vous affirmez : "Toutes les religions sont bonnes". Cela veut dire d'abord : "Toutes les religions sont vraies". Or est-ce que cela est possible? Telle religion me dit : "Il n'y a qu'un Dieu"; telle autre affirme qu'il y en a des foules; peuvent-elles dire vrai toutes les deux? — Ma religion me dit : "Jésus est présent dans l'Eucharistie". La vôtre dit : "Jésus n'est pas dans l'Eucharistie". Ces deux affirmations peuvent-elles être vraies toutes deux? — Quand deux affirmations sont contradictoires, si l'une est nécessairement vraie, l'autre est nécessairement fautive, et l'on ne peut dire que toutes les deux soient bonnes. Or une religion, c'est d'abord un ensemble d'affirmations.

Une religion, c'est encore un ensemble de préceptes. Or, quand vous dites : "Toutes les religions sont bonnes", vous affirmez par là même qu'on ne rencontre, dans les préceptes et les défenses de toute religion, rien qui offense l'honnêteté et les règles de la morale. Or, ici encore, il est impossible que toutes les religions aient raison. Si ma religion a raison en proscrivant le divorce, la vôtre a nécessairement tort en le permettant. Et si je trouve, — et l'on en trouve, — une religion qui autorise et ordonne des sacrifices humains, des repas où les mets seront de chair humaine, rien ne me fera admettre que cette religion soit bonne. Cela est trop clair...

—Mais, me direz-vous peut-être, si tout cela est trop clair, pourquoi ne le voit-on pas? et pourquoi rencontre-t-on tant de gens qui disent comme moi : "Toutes les religions sont bonnes".

—Parce qu'il s'agit de religion et, dès lors, de devoirs et de responsabilités. On voudrait échapper aux uns et aux autres, et rien ne coûte pour cela, même l'absurdité. Deux et deux font quatre, n'est-ce pas? C'est une vérité admise par tout homme qui n'habite pas Charenton. Mais si, de cette vérité, découlaient des obligations de conscience, comme de prier, d'être modeste et charitable, soyez persuadé que deux et deux ne feraient pas quatre pour tout le monde? Il y a des débiteurs pour qui deux et deux font trois, et des créanciers pour qui deux et deux font cinq.

C'est, croyez-le bien, cette peur des conséquences, cette frayeur du devoir, qui dicte à beaucoup de gens, en matière religieuse, des affirmations du genre de celle-ci : "Toutes les religions sont bonnes". Sur tout autre terrain ils seraient plus raisonnables. Tenez, voici, je suppose, deux "Histoires de France"; la première me dit que Napoléon Ier est mort sur le trône impérial en 1830; l'autre le fait mourir à Sainte-Hélène en 1821. Si je vous demande : "Laquelle a raison?" me direz-vous : "Toutes les deux! toutes les 'Histoires' sont bonnes?"

Voici une "Géographie" qui fait passer la Loire à Paris, le Rhône à Marseille, la Garonne à Lyon, et semble un nouveau volume des "Voyages extraordinaires"; en voici une autre, moins extravagante, qui laisse les fleuves dans leur lit et ne les envoie pas courir au loin : pour celle-ci, Paris est sur la Seine, Lyon sur le Rhône, et Marseille sur rien du tout... que sur la mer. Je vous demande encore : "Laquelle a raison?" — Me direz-vous : "Toutes les deux! toutes les Géographies sont bonnes?"

Voici une "Géométrie" qui m'apprend qu'un triangle a quatre angles, que la diagonale d'un carré est égale à son côté, que tous les points de l'ellipse sont également éloignés d'un point central, et autres idées renversant toutes celles de la vieille "Géométrie" que vous étudiez dans votre enfance. Laquelle des deux a raison? Me répondez-vous : "Toutes les deux! toutes les Géométries sont bonnes?"

Eh bien maintenant, voici deux autres livres classiques : tous deux portent le même titre : "Catéchisme". L'un est celui que j'enseigne aux enfants, l'autre celui que vous a appris votre ministre. L'un me dit : "Le pape est le représentant de Jésus-Christ"; l'autre : "Le pape usurpe d'un pouvoir qui ne lui appartient pas".

—L'un me dit : "Il y a un Purgatoire"; l'autre : "Il n'y en a pas". Ici encore je pose la question : "Lequel a raison?" Et parce qu'il s'agit d'un "Catéchisme" au lieu d'une "Histoire", d'une "Géographie" ou d'une "Géométrie", il se trouve des gens pour me répondre ce qu'ils n'auraient pas osé dire pour ces livres-là : "Tous les deux! Tous les Catéchismes sont bons, puisque toutes les religions sont bonnes!"

Et vous, cher Monsieur, continuerez-vous aussi à le dire? Dans ce cas, ne devenez jamais mon créancier! Car voici comme je vous paierais.

Je suppose que je vous dois mille francs. Je vous les apporte sous la forme de 50 louis; parmi ces louis il y en a de bons, mais il y en a en cuivre doré, d'autres en verre recouvert d'une fine lame d'or, d'autres en plomb aurifié comme une dent creuse. Mis en présence de mes cinquante pièces, vous vous mettez, non seulement à les compter, mais à les examiner. Et le dialogue suivant s'engage :

—Mais, Monsieur, parmi ces pièces il y en a de fausses. Cela ne fait pas mon compte.

—Pardou, Monsieur, cela fait parfaitement votre compte. Avez-vous cinquante pièces, oui ou non?

—Oui, Monsieur, j'en ai cinquante, mais...

—Il n'y a pas de mais, Monsieur. Toutes les pièces sont bonnes.

—Comment, Monsieur? toutes les pièces sont bonnes! Où avez-vous trouvé cela?

—Dans ma volonté, Monsieur! Il me plaît de le croire et en tout cas de le dire.

—Je le regrette, Monsieur, mais la bonté des pièces ne dépend pas de vous...

—Et de qui donc, Monsieur?

—Elle dépend de celui qui a créé et émis ces pièces, et fixé les lois auxquelles elles devaient obéir. Celui-là, ce n'est pas vous, c'est le Législateur.

—Soit, Monsieur; mais permettez-moi de reprendre votre argument et de vous l'appliquer à vous-même. Toutes les religions sont bonnes! m'avez-vous dit. Où avez-vous trouvé cela? La bonté d'une religion ne dépend pas de vous. Elle dépend de celui qui a "émis" la religion, qui l'a voulue, et qui a fixé les lois auxquelles elle devait obéir. Or celui-là, ce n'est pas vous, c'est le Législateur du monde, c'est Dieu.

Emploierai-je cher Monsieur, une autre comparaison? Rassurez-vous, ce sera la dernière. Qu'est-ce au fond que la religion? c'est le service de Dieu. Or quand vous prenez quelqu'un à votre service, qui est-ce qui fixe les conditions? est-ce vous? ou votre serviteur? Est-ce lui qui vous dit : "J'entrerai chez Monsieur à 7

heures; Monsieur voudra bien se lever tout de suite. Je servirai le déjeuner de Monsieur à 11 heures, le dîner à 7 heures, Monsieur n'invitera des amis à sa table que le lundi et le samedi, les autres jours je désire ne pas me fatiguer. Monsieur me donnera cent cinquante francs par mois. J'ai pris des renseignements sur Monsieur, monsieur me convient. Mais Monsieur m'augmentera de dix francs chaque mois."

Je crois que si Monsieur plaît à un pareil serviteur, en revanche ce serviteur ne plaira pas à Monsieur, et que Monsieur l'enverra se faire prendre ailleurs (1). Pourquoi? Parce qu'il dira : C'est au maître qu'il appartient de fixer la manière dont il veut être servi.

Non, tous les services ne sont pas bons. Et donc, tous les services de Dieu ne sont pas bons, toutes les religions ne sont pas bonnes (quoique toutes aient du bon), et la bonne religion est celle qui nous fait servir Dieu comme Dieu veut être servi, et non comme il nous plaît de le servir.

L'ABBE DUPLESSY. (Les Frères de Matulind)

Les catholiques italiens EN CONGRES

Les 28, 29 et 30 mars dernier, les catholiques italiens ont tenu, à Gènes, sous les auspices de l' "Union populaire" et la haute surveillance du Souverain Pontife, un grand congrès dont voici le programme :

1o.—Nouvelle affirmation du droit de la nation à l'instruction religieuse catholique dans les écoles publiques, et développement de la propagande pour la liberté d'enseignement à tous les degrés, en face des tendances actuelles au laïcisme d'Etat.

2o.—Attitude des catholiques en face de l'état actuel juridique de notre législation scolaire et en particulier par rapport aux récentes décisions ministérielles et parlementaires.

3o.—Ouvrages complémentaires, et de vigilance sur l'école de la part du clergé des pères de famille, et des diverses classes de la société.

4o.—Institutions préservatrices et protectrices de la foi et de la moralité privée et publique, spécialement par rapport à l'éducation de la jeunesse des deux sexes, dans les multitudes laborieuses.

Il y a donc surtout été question de l'instruction catholique et de l'éducation du peuple.

Les dernières luttes qui ont eu lieu récemment à la chambre italienne, sur ces sujets, les avaient mis à l'ordre du jour.

Depuis quelques mois, un progrès considérable a été réalisé dans l'organisation des catholiques italiens.

Les trois unions — populaire, économique et électorale — sans rien perdre de leur autonomie réciproque et de leur caractère spécial, ont traduit dans un organisme précis, les liens d'entente cordiale qui en unissaient les chefs.

Les présidents des trois unions, auxquels se joint le président de la jeunesse catholique italienne ont constitué entre eux un Conseil régulier; — à l'entente cordiale s'ajoute ainsi la collaboration.

Dès la première journée du congrès, a été précisée la tâche des catholiques dans la question de l'enseignement. Le congrès a voté un ordre du jour qui implique un double programme, ou, si on le préfère, deux "moments" d'un même programme: un programme minimum d'abord, immédiatement applicable. Ce programme minimum consiste dans le maintien de l'enseignement religieux dans les écoles publiques primaires, et dans l'introduction de cet enseignement dans les écoles secondaires et supérieures. Le programme maximum et définitif est l'objectif vers lequel il faut tendre sans cesse : c'est la pleine, intégrale et sincère liberté d'enseignement.

Voici le texte de cet ordre du jour: "Le congrès affirme de nouveau le droit de la nation à l'enseignement religieux catholique, dans les écoles publiques à tous les degrés; il décide d'intensifier la propagande pour la liberté d'enseignement, à raison même des tendances modernes de l'Etat au laïcisme."

C'est dans l'école primaire que l'enseignement religieux est menacé-administrativement — par le règlement Rava, et qu'il était déjà compromis par l'incompétence doctrinale ou l'incroyance d'un très grand nombre des instituteurs officiels. Mais en posant la question de l'enseignement religieux dans l'école primaire, M. Rava a fourni aux catholiques l'occasion de la soulever dans toutes les autres institutions scolaires. Non seulement les universités italiennes, mais les lycées et collèges aussi, ne connaissent aucune espèce d'enseignement religieux. Ou plutôt, s'y a, dans le haut enseignement italien, cinq chaires de christianisme, c'est de l'histoire rationaliste du christianisme qu'il s'y agit.

A s'en tenir au programme minimum immédiat, les catholiques italiens ont donc un long chemin à parcourir. Mais, pour le réaliser plus sûrement, ils entendent viser sans cesse à la liberté totale d'enseignement, — sans se faire d'ailleurs aucune illusion sur les labeurs de cette tâche nécessaire.

Il existe à Turin un comité "pour l'école libre". L'Union populaire fait siennes les réclamations de ce comité. Un mémoire sera rédigé, exposant clairement, avec calme et fermeté, le programme scolaire des catholiques. On le présentera au gouvernement, au moment des élections, ou réclamera des candidats qui l'appuieront ou du moins ne s'y opposent point.

Le lendemain l'affluence au congrès était très considérable. On a discuté sur l'attitude à prendre touchant le règlement Rava tendant à éliminer l'enseignement religieux des écoles italiennes, enseignement reconnu et voulu par la loi Casati.

L'opinion unanime du congrès est de réclamer une modification des articles iniques du règlement, mais d'utiliser les libertés amoindries que concède encore la proposition. L'INTRANSIGEANCE PASSIVE ne recueillit aucune voix, sauf celle de son auteur.

Ensuite le congrès a examiné quels devoirs impose aux catholiques la formation du Bloc contre l'enseignement religieux. La discussion, très animée, conclut qu'il est d'autant plus nécessaire d'intensifier le travail social.

L'assemblée adopte par une unanime acclamation l'ordre du jour qui détermine la position à adopter par les catholiques dans la vie publique. Etant donné la situation créée par les dernières discussions et les votes parlementaires, en voici la conclusion :

"Tout en comprenant que le principe religieux doit être le fondement de la vie publique, le congrès reconnaît que, pour assurer à ce principe les garanties d'un régime de sincère liberté, les catholiques doivent développer dans toute son intégralité le programme social chrétien."

On mande de Berlin au "Globe" qu'une opération chirurgicale qui, été pratiquée à Königsberg.

Devant une réunion de médecins, le professeur Lexer a présenté un homme qui, il y a quelques semaines, ne pouvait marcher sans béquilles, par suite d'une claudication congénitale. Ayant amputé à la même époque la jambe d'un autre homme victime d'un accident, il la greffa sur la jointure du premier qui se trouvait en parfait état. Depuis ce temps, le boiteux congénital marche admirablement bien.

Si vous ne le croyez pas, allez-y voir!

Le vice-roi des Indes, lord Minto, évalué à 50 millions, le nombre des personnes qui souffrent de la famine, dans ce pays, par suite de la perte des récoltes.

(1) Avis au compositeur.—Ne pas imprimer : se faire pendre.

ÇA ET LÀ

Le blasphème

Le colonel Révero, commandant le régiment espagnol de Tétuan, a publié, tout dernièrement, l'ordre du jour suivant :

"Ayant remarqué, à mon grand chagrin, que, à l'exemple sans doute de certains éléments de la société, les hommes de ce régiment jurent et blasphèment, j'appelle l'attention des officiers de ce corps sur cette vulgaire et dangereuse habitude qui rend méprisables ceux qui la pratiquent, afin qu'ils emploient tous les moyens légaux dont ils disposent, pour faire disparaître cet usage de blasphème."

Le blasphème est, en effet, pour ne pas dire pire, marque d'un grave défaut d'éducation et d'instruction, et dans tous les pays du monde civilisé, même chez les peuples sauvages, et chez les hommes de toute religion, le blasphème est puni de châtimens divers, depuis l'amende et la prison jusqu'à celle du fer rouge sur la langue et la peine de mort exclusivement."

L' "Epoca" dit que l'initiative du colonel Révero est digne d'éloge et devrait être prise en exemple.

Un colonel français qui se permettrait un pareil ordre du jour serait tout au moins blâmé en haut lieu.

L'augmentation des suicides

On vient de publier une statistique fort triste au sujet de l'augmentation du nombre des suicides en France depuis une trentaine d'années.

Le chiffre des morts volontaires, qui était en 1869 de 5,110, est actuellement de 8,880, tandis que le nombre des décès annuels a diminué sensiblement et n'est plus que de 754,000 contre 864,000 en 1869. La progression a donc été très rapide, et le pourcentage des suicides a passé pendant ce laps de temps de 59 à 117 pour 10.000 décès.

Augmentation due incontestablement à l'école sans Dieu.

Une fête peu banale

Prochainement aura lieu à Pékin la célébration du millième anniversaire de la fondation du "Journal officiel" chinois.

Déjà les invitations sont lancées et tous les publicistes du monde vont en recevoir, disent les gazettes du Céleste-Empire.

"King Pan" — tel est le titre de cet ancestral confrère — fut fondé en 908, inaugurant dès sa naissance, la feuille bon marché. Sa forme, on s'en doute un peu, était alors assez rudimentaire. Aujourd'hui, l'organe est "dans le mouvement" et publie trois éditions par jour : sur papier jaune le matin, sur papier blanc à midi, sur papier rouge le soir.

Il est bien regrettable que Pékin soit si loin de Montréal, car les occasions ne se présentent pas souvent de prendre part à semblable cérémonie!

La première "auto" à Jérusalem

La première auto qui ait été vue à Jérusalem y est entrée le 2 avril au milieu d'une foule déconcertée. C'est le "Standard" qui donne cette information.

Cet étonnement de la foule est d'autant plus facile à comprendre que le sultan prohibe, d'une façon générale, toutes les machines, et, pour les introduire et les installer dans les limites de son territoire, il faut avoir des ruses d'Apaches.

Cette auto, entrant dans Jérusalem, c'est donc un véritable événement.

Elle était conduite par son propriétaire, M. Charles Guilden, de Boston.

Les bijoux du Shah de Perse

La situation troublée en Perse a forcé le shah à prendre une mesure qui ne manque pas d'originalité. Il a fait transporter ses bijoux dans une cave blindée et surveillée jour et nuit.

extraordinaire. Dans la couronne des shahs est enchâssé, entre autres pierres précieuses, un rubis merveilleux. Plusieurs milliardaires américains en ont offert sans succès des sommes fabuleuses.

La ceinture portée par le shah lors des grandes cérémonies est couverte d'émeraudes et de diamants. On retrouve aussi dans son trésor le grand diadème de pur ambre prétendument tombé du ciel au temps de Mahomet. On y voit encore un globe terrestre sur lequel les terres et les mers sont figurées par des émaux et des pierres fines.

Une nouvelle cure!

Le joyeux clown du cirque, tournant autour de la piste, en compagnie de son cochon dressé, auquel il crie de temps en temps : "Courrissez! Courrissez!" fait tout simplement de la science sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose.

La "dromothérapie" — tel est le nom de la cure nouvelle qui vient de s'ajouter à la liste déjà si longue des cures scientifiques modernes — la "dromothérapie" est un exercice de course gradué, commençant par une allure lente qui s'accroît avec l'entraînement du patient.

C'est un traitement de convalescents qui a été essayé avec succès sur plus de deux cents individus et dont toute personne non atteinte d'un mal organique peut retirer des avantages sérieux.

C'est simple et peu coûteux. Eh bien! vous verrez qu'il y aura encore des malades!

Un maçon devenu premier ministre

Il y a des années que l'homme d'Etat, Thomas Price, travaille au Parlement de l'Australie méridionale.

Il y travailla d'abord comme maçon, lors de la construction de ce monument; il y siégea ensuite comme député; depuis il y travaille plus activement que jamais — car il est devenu président du conseil.

M. Thomas Price est un émigrant d'origine anglaise, débarqué en Australie il y a trente ans. Il vient de rentrer à Londres à l'occasion de l'exposition franco-anglaise. Une des premières personnalités qui lui souhaitèrent la bienvenue dans la métropole fut le prince de Galles.

Dix-huit cents kilomètres de nouilles

Les Napolitains, plutôt que des macaronis mangent des nouilles, qu'ils appellent des "tagliarini". Un bon Napolitain se nourrit une journée entière avec une livre de ces tagliarini.

Or, un statisticien a calculé que, dans un livre rentraient 80 mètres de nouilles. Ce qui fait que, dans une année, tout bon Napolitain en absorbe 30 kilomètres et que s'il vit soixante ans, à ce régime, il aura avalé une nouille aussi longue pour relier sa ville natale avec Paris, soit mille huit cents kilomètres!

Ces statisticiens sont des gens terribles!

Une touchante histoire

Dans un village de la Haute-Bavière, le vieux curé, usé par les fatigues d'un long sacerdoce, s'était décidé à prendre sa retraite pour aller finir ses jours dans son pays natal.

Lorsqu'il fit son sermon d'adieu, l'église était comble; le vieux Maysler, le plus régulier des paroissiens, qui, depuis trente ans, n'avait manqué aucun office, était, cela va sans dire, à sa place habituelle. Le sermon fut ce jour-là on ne peut plus touchant, et, quand dans sa péroraison le bon curé lança, tout ému, son cordial et suprême adieu à tous les paroissiens, les hommes, les femmes et les enfants pleuraient à chaudes larmes. Après la dernière bénédiction, le prêtre s'approcha du vieux Maysler et, lui prenant la main, devant toute la paroisse assemblée, il lui dit :

—Mon cher Maysler, il conviendrait que vous fussiez, à vous tout spécialement, mes adieux. Vous avez été le brebis le plus fidèle de mon troupeau; vous êtes le plus assidu à l'église et depuis trente années vous avez écouté attentivement, avec piété et recueillement, toutes mes paroles. Que le bon Dieu vous conserve sa sainte grâce!

—Comment! fit alors le bon curé tout ému, vous partez, monseigneur, et moi?... c'est la première fois que

Parades maçonniques et hypocrites

A MONTREAL

La maçonnerie anglaise a voulu, le 1er mars dernier, juste un mois après le crime maçonnico-républicain de Lisbonne, s'offrir le luxe d'une grande démonstration "religieuse" et publique, sous les auspices de la loge *Antiquité*, en faisant célébrer un "service", à Montréal, dans le temple protestant de la "Trinité", choisi par allusion sans doute aux trois points dont s'affublent en loge les fils de la "Veuve".

Le 12 février, il y a eu une autre parade au "temple" maçonnique de notre ville, spécialement pour les "profanes", à l'occasion de la trente-huitième réunion annuelle de la Grande Loge de Québec.

Ce jour-là, le V... G... M... Stanton a voulu faire savoir *urbi et orbi*, que la "maçonnerie a pour objet la bienfaisance, la pratique de la morale universelle" (sic) et de toutes les vertus (sic) et "que la croyance en un Dieu créateur de tout, en l'immortalité de l'âme, en la paternité de Dieu et la fraternité humaine, en constituent le fondement".

Le même vénérable... a affirmé, que la "maçonnerie ne s'occupe pas, dans ses loges, des diverses croyances, ni des gouvernements nationaux, ni de la foi religieuse, ni des opinions politiques de ses membres".

La distinction est à remarquer, car cela implique qu'on pourrait bien s'occuper, dans ces loges, de la religion des "profanes" et de la politique des "non initiés" !

Le F... Stanton n'avait développé ce *sanctimonieux* préambule que pour arriver à la déclaration suivante, le "clou" de la soirée et le fin mot de la parade : "Nous ne reconnaissons pas ceux qui s'appellent francs-maçons et qui ont abandonné ces principes en enlevant de leurs autels (sic) la grande lumière de la maçonnerie, le volume de la loi sacrée tout ouvert (*la Bible*), et qui cherchent à intervenir dans la foi religieuse ou dans les convictions politiques des membres de leurs loges"...

Ce désaveu faisait-il allusion aux FF... MM... de Lisbonne, de Paris et de Madrid? Le F... Stanton visitait-il les Grands Orients de Portugal, de France, d'Espagne, d'Italie, de Belgique et de tous les pays latins, avec lesquels, selon les aveux secrets du F... Dequaire, (du Grand Orient de France), faits le 10 septembre 1894, au convent maçonnique de Paris, la "GRANDE LOGE D'ANGLETERRE, "SUR TOUTS LES POINTS DU GLOBE, COMBAT PARALLELEMENT "EN VUE DU SUCCES FINAL DE "L'OEUVRE MAÇONNIQUE UNIVERSELLE, ET CONFORMEMENT "AU PROGRAMME MAÇONNIQUE "UNIVERSEL"? (1)

UN SERMON MAÇONNIQUE
Le *Star* mentionne la présence à ce "service" des membres de la loge *Antiquité*, des officiers de la Grande Loge de Québec et de représentants de toutes les loges de Montréal, y compris sans doute celle des Coeurs-Unis. Mais il ne mentionne ni les membres de l'*Emancipation* ou ceux de la loge l'*Action*, du rite dit *canadien*.

On sait, du reste, que déjà, en 1896, le F... Chambers, de Québec, avait excommunié, à coups de grosse caisse, l'*Emancipation*, de Montréal, affiliée au Grand Orient de la rue Cadet, et qu'un des principaux membres de la Grande Loge de Québec, voyant la liste des officiers de l'*Emancipation*, s'écria, parlant à feu J.-P. Tardivel : "Précisément les individus que nous avons excommuniés. Mais ne dites rien de cela. Ce sont tout de même des francs-maçons".

Venons maintenant au "sermon" précédé de "planches" musicales "robotées" par des artistes qui ont notamment exécuté le "motto" : "*Come unto Me*" — "*Venez à moi*" (!)

Ce "sermon" a été "prêché" par un T... R... T... Vénérable "grand chapelain". Le pasteur... maçonnique, a eu le toupet de prendre comme texte le verset 22e de la première épître de saint Paul aux Ephésiens : "Car Dieu a mis toutes les choses sous les pieds (de Jésus-Christ) et l'a mis à la tête de toute l'Eglise." Le "prédicateur" s'est permis de le traduire en anglais, comme suit : "And hath put all things under his feet and gave him to be the head over all things to the Church". Mot à mot : "Et il a mis toutes choses sous ses pieds et lui a donné d'être à la tête de toutes choses appartenant à l'Eglise".

Cette traduction très protestante paraît s'appliquer, maçonniquement parlant, non pas au Christ dont le nom est soigneusement omis, mais au grand mé-

(1) Voir le *Bulletin du Grand Orient de France*, août-septembre 1894, p. 117; et le *compte-rendu officiel* et secret de la Conférence maçonnique d'Anvers.

me, sous les pieds de qui toutes choses auraient été mises, et qui constituerait la vraie tête de l'Eglise (protestante).

Le commentaire maçonnique semble confirmer cette interprétation. En effet, selon le *Star*, le T... V... "chapelain" ne s'est pas gêné pour dire "que les grands et solennels sentiments contenus dans le rituel maçonnique (des grades "inférieurs" visent tous une plus grande perfection et la confiance en Dieu. Tous "suggèrent la bienveillance pour nos FF..." (fellowmen), comme le meilleur moyen "de plaire à Dieu" (sic).

Le "prédicateur" a appelé les "bénédictions de Dieu sur l'Ordre maçonnique" souhaitant que les chaînes de fraternité par lesquelles les FF... sont reliés se "trempe de mieux en mieux dans cette fournaise du monde (sic) où le dessein "éternel de Dieu se manifeste en faisant "dominer le mal par le bien"...

"Vous célébrez aujourd'hui le 156e anniversaire de votre loge. Gardez votre autel bien éclairé et faites en sorte que cette année atteste que de cet autel il "est sorti, pour le monde, un peu plus de "justice, un peu plus de bonheur et de "prosperité (sic), et qu'il en a jailli un "sentiment de virilité, une source de patriotisme, une aurore d'illumination, "une effluve de devoir remuant là où, "auparavant, il n'existait pas" (textuel).

"Ah! qu'en termes galants, ces choses-là sont dites", s'écrierait Molière, l'auteur de *Tartuffe*...

Et si le F... Dequaire était encore vivant (malheureusement il a disparu de la "fournaise" du monde et ne porte plus la "chaîne d'union"... ici-bas!), comme il applaudirait, au nom du Grand Orient de France, aux éloquents phrases, périphrases et paraphrases du dévot "chapelain" auquel la Grande Loge de Québec, — fille de la Grande Loge d'Angleterre — "a confié l'honneur de célébrer ainsi les oeuvres de justice, de "bonheur, de prospérité, d'illumination, "de virilité, de patriotisme, et de remuant devoir", dont le G... Or... de France, l'allié intime de la Grande Loge d'Angleterre sur tous les joints du globe) donne actuellement au monde de si maçonniques exemples!

QUELQUES VERSETS DE SAINT PAUL

Il est fâcheux que le T... V... et T... R... F... "chapelain" n'ait pas jugé à propos de citer d'autres passages très topiques de la même Epître; par exemple, au chapitre I :

Verset 9.—"Dieu a voulu nous faire connaître (en Jésus-Christ) le mystère sacré de sa volonté, fondé sur sa bienveillance pour nous.

10.—"Par laquelle il a résolu que, les "temps qu'il a ordonnés étant accomplis, "IL RESTAURERA TOUT DANS LE "CHRIST : *Instaurare omnia in Christo*, tout ce qui est dans le ciel et sur la "terre lui étant soumis"...

Il est encore plus fâcheux, peut-être, que l'éloquent commentateur de l'Apôtre des gentils ait oublié de citer aux FF... MM... revêtus de "régalia", parodiant les ornements sacerdotaux, les versets suivants de la même Epître, où l'ancien Saül de Tarse — le Juif qui aida d'autres Juifs à lapider le premier martyr du Christ—préannuit les chrétiens contre les mystères de la *bonne déesse* très maçonnique d'Ephèse, contre les *Gnostiques*, sociétés très secrètes et pour cause, enfin contre le G... M... Magicien *Simon de Gita*, l'anti-pape — chef de ces sociétés, chef dont le F... Adriano Lemmi, Juif lui aussi, aime à porter le nom, en loge, depuis son élection à Rome, en 1894, comme "Souverain Pontife" et Souverain M... de la haute maçonnerie universelle, afin de bien indiquer aux FF... très "initiés" qu'il veut être, en leur nom à tous, "l'anti-Pierre" par excellence :

"Que personne, donc, ne vous séduise "par de vains discours. Car ce sont ces "choses qui attirent la colère de Dieu sur "les fils de la rébellion.

"Et ne prenez point part aux oeuvres "infécondes des ténèbres. Au contraire "condamnez-les et combattez-les..."

"Tout ce qui mérite d'être condamné "se découvre par la lumière (faite sur "les oeuvres des ténèbres). Il n'y a que "la lumière qui découvre tout..."

"Ayez donc soin, chrétiens, de vous "conduire avec une grande circonspection et non comme des imprudents.

"Soyez donc des hommes vraiment sages, "commissant la valeur du temps et "sachant que vous vivez en des jours "mauvais." (Ch. V, vv. 6-14.)

ST PAUL, citoyen romain.
Ecrit dans les fers, l'an 64 de la naissance du Christ, au fond de la prison Martemine à Rome, sous Néron, avant la décapitation de l'Apôtre, pour crime de fidélité à l'Evangile du Christ et du chef de refus d'adorer les "dieux de l'Empire", y compris le "divin" Néron.

J.-B. GARDAVOU.

Ce que l'on pense de la "Croix"

On nous écrit :

.....6 avril 1908

Mon cher Monsieur,
Sous ce pli vous trouverez un chèque de \$3.75 dont deux piastres pour l'année commençant le 5 du courant, et la balance \$1.75 pour l'honneur de figurer sur votre liste de souscriptions.

Je regrette de ne pouvoir faire mieux. Je suis un pauvre curé retiré qui a à peine ce qu'il lui faut pour ne pas mourir de faim. Courage et que le Sacré Cœur vous bénisse pour la gloire de la religion et de la patrie !

Frappez, frappez toujours. Il en restera quelque chose !

Vous avez des amis qui prient, au moins, s'ils ne peuvent ouvrir leur bourse.

Croyez-moi bien sincèrement tout à vous et avec vous....

Un membre du clergé de Québec :

.....9 avril 1908

Monsieur,

Ci-inclus deux piastres pour payer mon abonnement à la "Croix" depuis le 5 avril 1908 au 5 avril 1909.

Votre journal fait du bien. Continuez-le toujours avec le même courage et le même esprit de foi, indépendant de tout parti politique et parfaitement soumis à l'autorité ecclésiastique.

Ainsi Dieu vous bénira.

Votre très humble serviteur....

.....10 avril 1907

Cher Monsieur,

Je vous inclus \$5.00 pour mon abonnement et un petit encouragement à votre si grande oeuvre.

Quel plaisir j'ai ressenti en lisant, sur votre dernière feuille, l'idée de faire paraître votre journal trois fois la semaine.

Et s'il pouvait devenir quotidien, comme nous laisserions avec joie les autres quotidiens qui nous écoeurent tous les jours avec leurs saletés.

UN AMI D'ONTARIO

.....:o:.....

LES ELECTIONS DE LANDTAG EN PRUSSE

.....:o:.....

On commence à s'occuper des élections pour le Landtag de Prusse. C'est pour le début de juin qu'on les attend. Les partis politiques, n'ayant plus que deux mois pour s'y préparer, vont connaître une période d'activité fiévreuse. Car on ne se dissimule pas l'importance de ces scrutins, notamment quant à la future direction de la politique blocarde.

Pour le Centre, une question est particulièrement grave, celle de ses rapports avec les Polonais. Aux élections de 1903 et à des scrutins subséquents, nos amis perdirent plusieurs sièges par suite de mésintelligences entre catholiques allemands et slaves dans la Haute-Silésie. En s'abstenant, les électeurs polonais avaient amené sottelement le triomphe de leurs pires ennemis, les hakatises.

Aujourd'hui, les relations se sont fort améliorées. C'est là un heureux résultat de la politique du chancelier. Le Centre cessant d'être un parti gouvernemental, les Polonais commencent à perdre certaines de leurs préventions à son égard. Puis son énergie dans la lutte contre les nouvelles lois hakatises lui ramène beaucoup de sympathies slaves.

Bref, l'horizon catholique, devenu si noir en ces dernières années, dans les provinces de l'Est, s'est notablement éclairci. Un accord est en voie de se conclure en faveur des arrondissements de la Haute-Silésie. Les Polonais ont fait savoir qu'ils étaient disposés à voter pour tous les candidats du Centre si on leur concédait trois sièges. Et l'accueil fait par les Allemands à cette proposition laisse espérer une entente, cette fois.

Cela chagrinerait singulièrement les partis du bloc. Ils préparaient une campagne commune en Silésie et comptaient sur les divisions de nos amis pour leur enlever une dizaine de sièges. Or, l'entente des catholiques réduirait leurs espoirs à néant, et même menacerait leurs positions actuelles.

.....:o:.....

La *Catholic Fortnightly Review* du 1 avril annonce que l'*Etude sur la maçonnerie américaine*, dont nous avons déjà parlé, sera publiée vers le milieu de juin prochain par la maison B. Herder, 17 S. Broadway, Saint-Louis, Mo. Des mesures seront prises pour faire traduire cet ouvrage et le faire publier au Canada.

L'édition anglaise contiendra environ 430 pages et sera du prix net de \$1.50. QU'ON SE LE DISE !

A bas Zola! à l'égoût!

La population parisienne vient de s'associer par une immense manifestation, salle Wagram, à l'éloquente protestation de Maurice Barrès contre le transfert de Zola au Panthéon.

Six mille personnes se pressaient à l'intérieur de la salle, tandis que plus de cinq mille autres, n'ayant pu y pénétrer, conspuaient Zola dans l'avenue Wagram, sans cesse refoulées par un important service d'ordre composé de gardes à pied et à cheval.

Sur l'estrade, M. de Marçère, président de la Patrie française, et président de la réunion; MM. Barrès, Lasies, de Lavrignais, général Jacques, amiral Bienaimé, députés; MM. Marcel Habert, Gaston Méry, Paul et Guy de Cassagnac, Auffray, commandant Driant et se dissimulant modestement au milieu de tous, le descendant du maréchal Lannes, le marquis de Montebello.

M. de Marçère ouvre la réunion. Après avoir montré qu'en transférant les cendres de Zola au Panthéon, le gouvernement jette un défi à la patrie.

"Nous sommes ici, ajoute-t-il, pour attester que la France n'est pas solidaire des outrages à la patrie !"

Un tonnerre d'applaudissements éclate, auxquels se mêlent les cris de : "A bas Zola ! A l'égoût !"

M. Oster, secrétaire de la Patrie française, lit une lettre d'excuses du général Mercier, dans laquelle l'ancien ministre de la guerre espère qu'il se présentera d'autres circonstances où il ne sera pas tenu à la même réserve.

M. de Lavrignais a la parole. "Je viens, dit-il, jeter la malédiction à la mémoire d'un homme qu'on veut glorifier et qui fut un ennemi de mon pays. Elevons si haut notre protestation qu'elle domine l'injure faite à la patrie !"

Des applaudissements frénétiques saluent cette vibrante allocution. A ce moment, M. Henri Rochefort fait son entrée, il est acclamé président d'honneur.

M. Rochefort montre que le gouvernement, qui a cependant tous les cynismes, a reculé devant ce nouvel attentat à la patrie.

M. Barrès lui succède. Il constate, lui aussi, que le bon sens et les patriotes ont gagné une première bataille contre le PORNOGRAPHE, le DEFENSEUR DE LA TRAHISON et l'INSULTEUR DE L'ARMEE. Désormais, il est avéré que si Zola entre au Panthéon ce sera par la petite porte.

Entre temps, le nom de M. Brisson ayant été prononcé, la seule évocation du président de la Chambre soulève des "hou ! hou !" prolongés. C'est au milieu des acclamations que M. Barrès cède la parole à M. Lasies.

L'orateur se félicite de la puissante protestation qui secoue en ce moment la France entière et qui a pour point de départ l'éloquente intervention de Maurice Barrès et la noble protestation du duc de Montebello qui vient de signifier au gouvernement français d'avoir à lui remettre les restes de son aïeul, le fameux maréchal Lannes, qui reposent au Panthéon, si ceux de Zola y entrent.

M. Lasies termine, salué par les applaudissements et les bravos. L'assemblée trépigne d'impatience. On réclame : Montebello ! Montebello !

Le marquis de Montebello, fils du duc, apparaît à la tribune et ne prononce que quelques mots.

L'assemblée entière applaudit frénétiquement. On crie : "Vive Lannes ! Vive le maréchal ! Vive la France !"

MM. Paul et Guy de Cassagnac ajoutent quelques mots.

Enfin, l'amiral Bienaimé fait voter un ordre du jour dans lequel les assistants protestent contre le vote de la majorité parlementaire.

La sortie s'est effectuée aux cris de : "Conspuez Zola !" La police a opéré plusieurs charges et procédé à une vingtaine d'arrestations qui, croit-on, ne seront pas maintenues.

.....:o:.....

Mgr Sardi vient d'être nommé délégué apostolique à Constantinople, pour remplacer Mgr Tacca transféré à la nonciature de Bruxelles.

Notes diverses

La politique, n'étant pas autre chose, chez un peuple chrétien, et ne pouvant pas être autre chose que l'application de la morale au gouvernement du pays, et la morale étant inséparable de la religion, suivant la doctrine catholique, il est impossible que la politique ne vienne pas toucher à la religion par plus d'un côté. Que l'on ne confonde pas les deux domaines, qu'on les distingue avec soin, à la bonne heure, mais les séparer de telle sorte qu'ils n'aient entre eux aucun point de contact, c'est chose aussi erronée qu'irréalisable dans la pratique.

MGR FREPPEL, évêque d'Angers.

Une grève d'entrepreneurs de constructions, affectant 150,000 maçons et ouvriers travaillant dans les industries du bâtiment, a commencé, à Paris, le 4 avril. Les ouvriers demandent l'application de la loi sur le repos hebdomadaire et insistent pour un travail maximum de neuf heures par jour. Les patrons offrent l'automne dernier des salaires plus élevés et une diminution des heures de travail, mais les ouvriers refusèrent d'accepter ces conditions.

Cette grève aura pour résultat d'interrompre toutes les entreprises de constructions publiques et privées, y compris les travaux souterrains du Métropolitain. Le gouvernement est intervenu dans le conflit et les patrons ont consenti à faire aux ouvriers de nouvelles propositions.

Mais le lendemain, une bande d'ouvriers ayant voulu pénétrer dans un chantier pour y démolir tout le matériel, la police est intervenue et, après avoir opéré quelques arrestations et avoir fendu quelques crânes, elle a réussi à disperser les manifestants.

On croit qu'à moins qu'une solution n'ait bientôt lieu, 150,000 ouvriers se trouveront bientôt sur le pavé. L'organisation révolutionnaire, connue sous le nom de *Confédération générale du travail*, engage les ouvriers à la résistance et elle organise des réunions publiques et des manifestations dans les rues.

Les maîtres maçons se montrent trop durs dans leur attitude. Ils disent que l'augmentation de 20 p. c. sur les salaires et la réduction des heures de travail auxquelles ils ont consenti constituent des conditions libérales. Ils ne veulent pas malheureusement du repos hebdomadaire. Ils insistent également pour l'admission d'ouvriers étrangers aux syndicats dans les chantiers. Cette condition rencontre l'opposition des syndicats, qui veulent que ces ouvriers soient isolés dans des chantiers séparés. Les entrepreneurs se plaignent en outre et, avec raison, de la tyrannie des syndicats, qui encouragent le sabotage et la destruction du matériel pour obliger les patrons à accepter leurs exigences.

C'est ainsi que les guerres civiles commencent. La France serait-elle menacée de ce terrible fléau ?

Le procès des anarchistes Rull, Mateo Ferran et plusieurs autres accusés d'être les auteurs des complots terroristes de Barcelone, se déroule actuellement à Madrid, mais aucun jugement n'a encore été rendu.

Samedi, le dernier témoin a accusé Mateo Ferran d'avoir lancé la bombe qui a fait explosion dans la calle Boqueria, tuant plusieurs personnes.

On a trouvé Ferran pendu dans sa cellule, ce qui semble démontrer sa culpabilité. Il y a quelques jours, Ferran avait déclaré que Rull faisait partie des terroristes de Barcelone. Cette déclaration semble se confirmer et on prévoit des révélations intéressantes.

L'impression générale est que Rull sera condamné à mort. On croit que son exécution et le suicide de son camarade Ferran mettront provisoirement fin à la campagne terroriste à Barcelone. On dit provisoirement, parce que le bruit court que M. Arrow, le détective anglais, venu à Barcelone pour aider la police à mettre la main sur les terroristes, va prochainement donner sa démission. Il semble de plus en plus évident que c'est grâce à l'habileté de ce détective que l'on a pu arrêter les auteurs des récents attentats. On prête à M. Arrow l'intention de publier aussitôt après sa retraite des révélations sensationnelles dans des journaux étrangers.

Rull ne serait que l'instrument de hauts personnages dont on connaîtra probablement bientôt les noms.

Le 1er avril, avaient lieu, à Rome, les funérailles d'un ouvrier, victime d'un accident de travail.

Environ 1,500 personnes et plusieurs associations ouvrières avec drapeaux formaient le cortège. La foule voulant, contrairement aux dispositions arrêtées, passer la place de

Venise et traverser la rue Plebiscito, barrée par la police, tenta de forcer le passage et poussa à cet effet le char funèbre contre la force armée. Cette dernière résista, mais les manifestants s'emparèrent de briques et lapidèrent la police.

Un commissaire et plusieurs agents furent blessés. On entendit alors un coup de feu, et la force publique, se voyant en danger, tira de son côté quelques coups de revolver. Les manifestants se dispersèrent, laissant deux morts et douze blessés, qui ont été transportés à l'hôpital.

La Chambre d'Italie a été très impressionnée par ces événements.

Par suite d'un vieil usage, remontant aux manifestations tumultueuses devant l'ambassade d'Autriche, la police ne laissa jamais passer ni cortège, ni enterrement par la place de Venise. Tous les cortèges, par esprit de contradiction, essaient de forcer la consigne. Il y a toujours des coups échangés.

Les 2,000 personnes qui escortaient le convoi firent le 1er avril courant tentative. La police n'étant pas en nombre, la mêlée fut terrible. Le char fut à moitié renversé. Quand les agents se virent débordés et bombardés par les pierres prises dans un tombereau qui vint malheureusement se mêler aux passants, ils firent usage de leurs revolvers, tandis que la compagnie du 47e de ligne chargeait la foule.

Selon le "Giornale d'Italia", les soldats littéralement débordés, firent seulement au dernier moment usage de leurs armes. La foule, terrorisée, a fui dans toutes les directions.

.....:o:.....

Nous sommes très heureux d'apprendre à nos lecteurs que le pénible différend survenu entre S. G. Mgr Labrecque et M. G. Belley, est définitivement réglé. Nous aurions bien quelques justes et sévères observations à faire à ce dernier qui a traité indignement son Ordinaire, mais nous croyons devoir passer outre, laissant M. Belley à ses réflexions.

M. l'abbé Curotte a donné à l'Ecole Ménagère, le 3 avril, une conférence sur le Modernisme.

.....:o:.....

L'Assemblée des évêques de Paris

La séance de clôture de l'Assemblée des évêques a été tenue le 1er avril; la plupart des prélats ont regagné leurs diocèses. Tout ce qui a été dit sur les différentes réunions doit être accueilli avec une incrédulité absolue, rien n'ayant été communiqué sur les délibérations.

Suivant le "Gaulois", les évêques se sont occupés, dans leur assemblée, de la question des aumôniers de lycées, de la répression du modernisme, de la dévolution des biens et des vœux à soumettre au Souverain Pontife, au sujet de la réparation des églises.

.....:o:.....

Si les âmes perdues par de mauvaises lectures nous apparaissent tout à coup, nous serions effrayés de leur nombre. Si les livres pouvaient parler, ils révéleraient des choses épouvantables sur l'apostolat de perversion qu'ils ont exercé sur les âmes.

JOSEPH DE MAISTRE.

.....:o:.....

Grains de Santé de Béguin

Pharmacien de 1ère classe, à Paris

La réputation de ces grains de santé est universelle. Ils rétablissent l'appétit et favorisent la digestion. Leur emploi comme laxatif ou purgatif est surtout conseillé aux personnes qui souffrent de constipation, embarras gastriques, migraines, engorgements du foie et de la rate. Ils sont souverains contre les maladies provenant d'un sang vicié, telles que dartres, démanagements, boutons, scrofules.

Les grains de santé de Béguin n'ont pas de mauvais goût et ne causent aucune douleur dans les intestins.

En vente dans les bonnes pharmacies. Concessionnaire pour le Canada :

UL. FRANCOEUR, Québec.

.....:o:.....

Il suffit de la raison pour être modéré, mais la piété seule peut rendre chaste.

JOUBERT. (Pensées)

.....:o:.....

La noblesse est un manteau que les ciseaux du temps ont bientôt raccourci, si chaque génération n'y ajoute quelque chose.

DANTE.